

République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 24 octobre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/10/2022

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ

Représentés:

Excusés: Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Dorothée WYPYSZCZAK

Absents: Martine MORISS

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2022_DE_040

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la Commission Permanente du Conseil départemental réunie le 27 septembre 2022

Vu la nature de l'opération : sécurisation des piétons le long de la rue de Riencourt,

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès du département a été faite, au titre du MMU, amendes de police relatives à la circulation routière,

Vu le courrier du département en date du 27 septembre 2022 accordant une subvention de 15 000€,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cette subvention.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la subvention accordée par le département.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 25 / 10 / 2022
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2022 062-216208553-20221024-2022_DE_040-DE
Date de l'AR d'annulation: 25/10/2022